

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-240.

Loi pour faire droit à Lajos Nagy, autrement connu
sous le nom de Louis Nagy.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Lajos Nagy, autrement connu sous
le nom de Louis Nagy, domicilié au Canada et demeurant
en la cité de Lachine, province de Québec, a, par voie de
pétition, allégué que, le sixième jour de décembre 1952, en
la ville de Lyon, France, il a été marié à Ilonka Hajnal; 5
considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause
d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage
soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère
ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos
d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, 10
Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la
Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Ce mariage est dissous par la présente loi et
demeurera à tous égards nul et de nul effet.